

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414\_19

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : FISCALITÉ : vote des taux d'imposition 2022**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAUULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : FISCALITÉ : vote des taux d'imposition 2022**

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,*

*Vu les orientations retenues par le bureau communautaire réuni le 29 mars 2022 et par la commission finances réunie le 5 avril 2022,*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Vice-Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2022 :

|   | <b>Taux moyen pondéré 2022</b> | <i>Taux moyen pondéré 2021, pour mémoire</i> |
|---|--------------------------------|--|
| Taux de la Taxe d'Habitation                          | <b>4.12%</b>                   | 4,12%  |
| Taux de la Taxe sur le foncier bâti                   | <b>5.33%</b>                   | 5,33%  |
| Taux sur le Foncier non bâti                          | <b>11.00%</b>                  | 11.00%                                       |
| Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE) | <b>3.93%</b>                   | 3,93%  |
| Taux de Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)       | <b>26.45%</b>                  | 26,45%                                       |

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER les taux d'imposition pour 2022 tels que précités.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Christian CROIZARD**

